

Bulletin *Municipal*

Bouvaincourt-sur-Bresle

2023



SOMMAIRE



Mot du Maire Pages 3-4

Travaux réalisés Pages 5 à 7

Projets à venir Pages 8-9

Vos Élus en action Page 10

Coté Budget Communal Page 11

Agenda Page 13

Vivre Ensemble Pages 14 - 15

Bouvaincourt en images..... Pages 16 - 17

Nos Associations Pages 18 à 22

Ecole / Cantine / Garderie Pages 23 - 24

Infos / Votre Mairie Pages 25 à 27



MOT DU MAIRE

Chers Bouvaincourtoises et Bouvaincourtois,



Enfin... nous avons pu de nouveau partager ensemble le traditionnel temps républicain de la traditionnelle cérémonie des « Vœux du Maire » en présentiel le 14 janvier dernier, moment qui nous a manqué et que nous n'avons pas pu réaliser depuis le début de notre mandat.

C'était, je l'avoue, une grande joie d'avoir partagé et débuté cette année 2023 avec vous mais également une pensée chaleureuse à ceux et celles qui n'ont pu nous rejoindre pour toutes les raisons qui leurs appartiennent.

Je suis ravi également de pouvoir vous présenter cette nouvelle édition du Bulletin Municipal retraçant l'ensemble des travaux, animations et projets de notre beau village.

Et dans une période où les liens sociaux se distendent ; où l'on parle de perte de repères, de repli sur soi ; où les organisations sociales ont été lourdement affectées par la pandémie, il est plus que jamais essentiel de revenir à ces choses simples de la vie.

Je le disais en ce point de mi-mandat, beaucoup de choses ont changé. Notre village bien sûr mais la France et également le monde. Le Covid, la guerre aux portes de l'Europe et ses conséquences sur les plans

économiques et énergétiques ou encore les effets du dérèglement climatique ont considérablement modifié l'ambiance dans notre pays et durablement impacté les organisations.

Et, 2022 que nous venons de quitter aura été en ce sens une année particulièrement marquée au niveau international, national et local.

Une année débutée par le spectre d'un nouveau confinement qui nous avait conduit à revoir notre façon de vous présenter nos vœux en janvier dernier, secouée par le conflit Ukrainien et l'agression de la Russie.

Entre cela, sur notre Commune, de formidables moments de joie et de festivités avec le retour des manifestations de notre saison comme le traditionnel Repas des Aînés, notre Fête locale, la Fête Nationale et le Bal du 13 juillet orchestré par le Comité des Fêtes, le retour du spectacle de Noël de l'Ecole qui a été un vrai retour des choses tellement appréciées.

2022 aura apporté des lueurs d'espoirs, au plan sanitaire, même si aujourd'hui nous savons qu'il faut rester prudent et que rien n'est terminé. Nous le savons, nous devons apprendre à vivre avec le COVID-19 et tous ces impondérables.

L'occasion pour moi de remercier toutes nos associations et leurs bénévoles de tout type, culturel, sportif, scolaire pour leur engagement dans toutes nos manifestations et qui en assurent la pleine réussite.

Permettez-moi d'ailleurs en cet instant de saluer tout particulièrement toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour les autres, individuellement ou collectivement et en particulier nos Sapeurs-Pompiers que j'ai pu voir à l'œuvre à de nombreuses reprises et dont je sais leur engagement profond et leur professionnalisme. Parmi eux, ceux qui interviennent dans le champ des solidarités, qui œuvrent, à leur niveau, à faire que le lien social, parfois si fragile, ne soit pas irrémédiablement distendu. Avec nos aînés, avec les plus fragiles, mais aussi avec les Ukrainiens avec une aide dont la Commune de Bouvaincourt a été solidaire qui ont fui la guerre et que vous avez été très nombreux à aider spontanément par vos dons ; et qui nous l'espérons retrouveront rapidement le chemin de leur patrie et de la paix.

2022, je le disais, c'est aussi la dynamique d'un village toujours en mouvement. Ainsi et parce que l'Education a toujours été, et sera toujours l'axe fort de notre engagement municipal, nous avons mené à bien les travaux de réfection de notre Ecole, de la maternelle au CM2, de la Bibliothèque, du dortoir à la Cantine ainsi que de notre Mairie visant à se conformer aux normes d'accessibilités aux Personnes à Mobilité Réduite. Voici un bâtiment entièrement rénové et normalisé.

Un village inscrit aussi dans un programme de restructuration du Camping. Cela ne vous a pas échappé, nous avons été confrontés, pour ce dernier trimestre 2022, à la refonte complète des contrats de location et du Règlement Intérieur du Camping et de ses 153 emplacements suite à un Audit du mois d'octobre dernier. Je vous laisse découvrir le travail de la commission spécialement créée dans ce bulletin.

Pour cette nouvelle année, notre programme sur l'attractivité de notre commune se poursuit par un travail sur la rénovation urbaine, avec la poursuite des derniers enfouissements des réseaux, dont la dernière partie qui se fera en deux temps au niveau de la Rue de la Forêt.

Un autre projet visant à sécuriser notre Population de plus en plus soumise aux incivilités verra le jour durant ce 1^{er} semestre 2023 par la mise en place d'une vidéo protection. C'est ainsi qu'avec vous, et avec le travail du Conseil Municipal, des Employés Communaux, du personnel Administratif et Technique, les projets de notre mandat se réalisent.

2023, marque surtout une étape essentielle dans la construction de notre Commune que nous voulons pour demain. Une commune rurale durable, et avec l'urgence climatique dont on nous parle au quotidien, demain n'est plus si loin. Demain, c'est 2030, et un objectif, celui de contribuer aux économies, tout en restant cohérent avec nos prises de décisions.

2023, ce sera aussi de poursuivre notre esprit de responsabilité et de sérénité budgétaire qui règne dans notre Conseil Municipal. Le même qui a toujours prévalu dans la construction de nos budgets municipaux et qui, sans contraste me permet d'affirmer avec fierté que nous bénéficions d'une trésorerie saine.

Dans un contexte rendu difficile par l'explosion des coûts énergétiques, des matières premières et la pression de l'inflation, ce sont des budgets optimisés qui seront présentés prochainement.

Avec comme toujours le même engagement, celui de ne pas augmenter les taux des impôts pour ne pas grever le pouvoir d'achat des Bouvaincourtois, lequel sera déjà affecté par l'inflation et les revalorisations gouvernementales

Voilà, ce qui nous attend en 2023. Une année de poursuite de nos engagements, de la confiance dont vous nous avez témoignés pour permettre de mener à bien nos projets et nous ne manquons certes pas d'idées pour le futur.

C'est le moment pour moi, de présenter mes meilleurs vœux à chacun d'entre vous, pour un avenir qui apprend du passé, mais aussi un avenir qui se construit sur l'intelligence collective, un avenir pensé et réfléchi plutôt qu'opportuniste, un avenir ambitieux plutôt que replié sur lui-même, un avenir radieux plutôt que morose.

En conclusion je citerai Jean d'Ormesson : « Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque rien. Il y a des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde. »

Je vous souhaite donc une année 2023, faite que de ces minutes et ces secondes.

Très belle année à toutes et à tous !

Bien à vous

Le Maire, Yves MAINNEMARRE

TRAVAUX REALISÉS

MAIRIE – ÉCOLE

Un chantier qui a démarré lors du début de la mandature en 2020 avec la revisite des plans d'architecte et qui s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 pour s'achever en 2022.

C'est une Mairie totalement rénovée et dont le Secrétariat a été délocalisé avec une mise en accessibilités aux Personnes à Mobilité Réduite par la création d'une rampe d'accès extérieure mais également d'un ascenseur pour se rendre à la salle de Conseil Municipal faisant office de Salle de Mariages.

L'ensemble des 3 classes et du dortoir accueillant les élèves de la maternelle au CM2 ont entièrement été rénovées associant une démarche écologique par l'amélioration thermique et le remplacement complet du chauffage central. Rénovation énergétique par la rénovation électrique ainsi que le remplacement de l'ensemble des fenêtres avec double vitrage.





La classe des Maternelles



Le dortoir des Maternelles





RESTAURATION MONUMENT AUX MORTS

Projet lancé en 2022 avec des demandes de devis auprès de divers opérateurs spécialisés en restauration de monuments (Nettoyage et restauration de lettrages à la feuille d'or), c'est conjointement dans le cadre du projet inscrit au « Village Fleuri », assorti au devoir de mémoire que ce dossier a été terminé. Mise en valeur par un éclairage au couleurs tricolores, celui-ci a entièrement été restauré. Afin de végétaliser davantage les parterres juxtaposant le monument et l'entrée de l'église, nos services techniques se sont attelés à repenser l'ensemble de l'espace avec la création de massif et d'un espace de pelouse.



Dans ce devoir de mémoire, les plaques funéraires commémoratives des morts pour la France de M. MAQUENHEN et M. BEAUVISAGE ont, elles aussi été restaurées.

CENTRE DE SECOURS / AGENCE POSTALE



Afin de séparer et de sécuriser le parking pour les Clients de l'Agence postale ainsi que pour le Personnel Sapeurs-Pompiers partant en intervention, la Commune a mis en place un grillage de séparation et matérialisé les places de parking avec une place P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite) ainsi que deux places « Arrêt Minute ».

Le Centre de Secours, quant à lui, a entièrement été nettoyé et repeint afin d'offrir à nos « hommes du feu » un aspect extérieur digne de leur engagement. Ce qui a permis également de procéder à l'inauguration du Centre de Secours « Capitaine Honoraire Gérard DELMACHE ».

CAMPING « LES GRANDS PRÉS »

Dans le cadre de notre politique écologique et économique, et en partenariat subventionné par la FDE80 (Fédération Départementale d'Énergie) ceci nous a permis de remplacer 36 mâts et de procéder à un éclairage en LED.

BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE « Salle des Associations »

Depuis la création de la Salle des Associations, celle-ci ne possédait pas son compteur électrique individuel. Par souci de sécurité et de mise aux normes, il a été délibéré et convenu d'isoler le bâtiment par son propre compteur, travaux qui ont été réalisés en 2022.

PROJETS A VENIR... 2023 ...

VIDÉO PROTECTION

De plus en plus de villages ruraux décident de s'équiper de caméras de surveillance. Des investissements importants, pour lutter notamment contre les cambriolages, les actes de malveillance et d'incivilités. Comme annoncé dans nos projets 2022, c'est au cours de ce premier semestre 2023 que la vidéo protection sera installée dans l'ensemble du village. Les principales installations visent à sécuriser et filmer chaque entrée et sorties de notre Commune. Il y en a sept au total. L'objectif, à chaque fois, est double : dissuader, puis aider dans les enquêtes si nécessaire. Mais l'effet dissuasif, à Seuil, semble fonctionner. Depuis la mise en service des caméras de vidéosurveillance, au mois de décembre, il n'y a eu aucun cambriolage dans la commune.



Depuis sa délibération du 19 novembre dernier 2021 dont le dossier a été poursuivi en 2022, et après l'obtention de l'arrêté préfectoral, les dossiers de demandes de subvention, de devis et de planification des travaux sont figés.

Ainsi, une caméra sera installée à chaque entrée et sortie du village avec lecture de plaques minéralogiques.

Dans le cadre d'une politique territoriale, le Département et la FDE 80 accompagnent financièrement et techniquement notre Commune dans la démarche d'installation d'un système de vidéo protection pour la sécurisation des espaces et bâtiments publics.

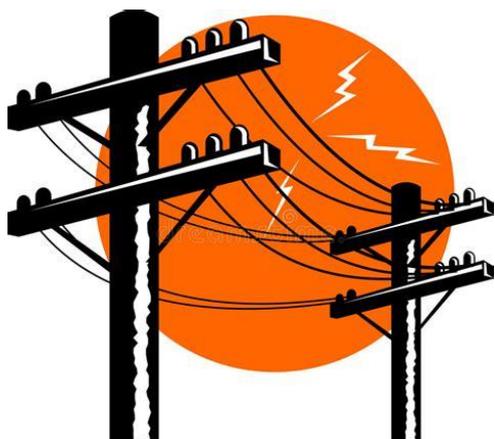
Ainsi les caméras seront installées :

RD1015 - Rue de la Forêt (sortie Incheville) - Route de Dargnies (Rue du Bois) - Salle des Fêtes, Mairie, Ecoles, Stade et Poste / Centre de Secours.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Dans le cadre de notre politique et de notre partenariat avec la FDE80 (Fédération Départementale d'Énergie) relatifs à l'enfouissement des réseaux, la prochaine étape sera

la « Rue de la Forêt » qui se réalisera en deux parties. Une convention de travaux, de financement concernant les études sur les travaux électriques, les travaux d'éclairage et communications électroniques vont prendre forme au cours de cette année 2023. Le Conseil Municipal statuera lors de ses prochaines réunions de conseil concernant ce dossier.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre de la réflexion de l'extinction sur une certaine plage horaire de l'éclairage public, et compte tenu de nos installations existantes, le Conseil Municipal a décidé de ne pas procéder à l'extinction et ce pour deux raisons :

- La quasi-totalité de la Commune est équipée de candélabres à LED qui permet d'ores et déjà de réduire la facture énergétique. Les lanternes sont équipées d'un système permettant de gérer la réduction de puissance lors d'une plage horaire dédiée.
- La mise en place prochaine d'une vidéo protection dans l'ensemble de la Commune ne permettant pas de laisser les rues et quartiers plongés dans le noir pour préserver la sécurité des riverains et des enregistrements vidéos.



CAMPING « LES GRANDS PRÉS »

Dernièrement dénommé (2017) « Parc Résidentiel Les Grands Prés », depuis un audit datant d'octobre 2022, la Commune se doit, pour des raisons administratives et compte-tenu des arrêtés préfectoraux existentiels, procéder à une dénomination du Camping « Grand Confort Caravane - Les Grands Prés »

Ce dossier exclusivement administratif a demandé la création exceptionnelle et urgente d'une Commission diligentée par Monsieur Le Maire visant à :

- Parfaire la refonte complète des contrats de location & du Règlement Intérieur
- Procéder à la création d'un site internet individuel au Camping
<https://camping-lesgrandspres.fr/>
- Prendre des délibérations en Conseil Municipal sur les conditions de locations, ouverture/fermeture du camping.
- Suivre individuellement chaque locataire dans le cadre de sa résidence principale ou secondaire car « nul ne peut élire domicile au sein d'un camping »
- Modifier la signalétique existante
- Procéder à un état descriptif complet et individuel de l'ensemble des parcelles par un Huissier de Justice (prévu au cours du 1^{er} trimestre 2023).



VOS ÉLUS EN ACTION



- **CM du 27 janvier 2022**
- **CM du 08 avril 2022**
- **CM du 21 juin 2022**
- **CM du 13 octobre 2022**
- **CM du 9 décembre 2022**

Un compte rendu du conseil municipal est libre de consultation par les habitants.
Vous pouvez vous rendre en mairie (voir les horaires d'ouverture)
Et/ou bien vous rendre sur le site internet
<https://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr/municipalite/>



D'avantage chaque jour, le Maire et les Elus sont soumis à des incivilités, aussi petites soient elles, elles ne doivent pas entacher le travail du Conseil Municipal qui vise à garantir une vie collective apaisée.

Le respect des autres, le savoir-vivre ensemble, est un devoir citoyen...



Les Pouvoirs de Police du Maire

Le Maire dispose de deux pouvoirs de police au sein de sa Commune :

✚ **Le pouvoir de police judiciaire** : le Maire et ses Adjointes ont la qualité d'Officier de police judiciaire.

✚ **Le Pouvoir de police administrative** : le maire est chargé de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs (article L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales - C.G.C.T). Ainsi, il peut intervenir sur la répression des rixes, des nuisances portant atteinte à la tranquillité publique, la prévention et la réparation des pollutions de toute nature ou encore la sûreté et la commodité de passage sur les voies publiques.

Que dit la loi du 27 décembre 2019 ?

■ L'article L. 2212-2-1 permet au Maire de prononcer une amende administrative d'un montant maximal de 500 € pour tout manquement à un arrêté municipal présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répressif et continu. Cela concerne 4 situations : non élagage d'arbres, blocage des voies, occupation du domaine public sans titre et vente d'alcool.

Côté Budget Communal...

Une réunion sur les finances de la commune s'est déroulée avec M EOCHE Régis, conseiller décideur local pour notre commune (inspecteur divisionnaire à la communauté d'Agglomération de la Baie de Somme) le 05 septembre 2022. Il en ressort les éléments suivants :

- **Fonds de roulement** actuel de 544 000 € qui sera pour la fin de l'année d'un montant de 90 000 € après avoir soldé les opérations 2021 et 2022.
- **Capacité d'autofinancement** est en moyenne de 56 000 € par an.
- **Recettes de fonctionnement** en 2021 étaient de 646 000 € (soit une augmentation de 1 % entre 2017 et 2021) ce qui correspond à 774 € par habitant, la moyenne départementale étant de 771 € par habitant. Prise en compte des recettes du Camping à hauteur de 150 000 € / an.
- **Dépenses de fonctionnement** en 2021 s'élèvent à 586 000 € (soit + 5 % entre 2017 et 2021) ce qui correspond à 711 € par habitant, la moyenne départementale étant de 665 € par habitant.
- **Dépenses de personnel** en 2021 : 59 % soit 420 € par habitant, la moyenne étant de 264 € par habitant.

Des économies vont être faites sur les charges de personnel car d'ici fin 2023, trois agents à temps complet partent en retraite et une réorganisation des services est à l'étude.

- Investissement, la moyenne des dépenses entre 2017 et 2020 s'élèvent à 102 000 € pour une moyenne de recettes de 14 000 €.
- **Emprunts :**
 - Un emprunt de 462 000 € dont la moitié a été remboursée dès la première année et le solde à savoir 234 000 € pour la fin de l'année 2022.
 - Reste un emprunt de 228 000 € sur 12 ans, pour une annuité de 20 000 €. La première annuité a débuté en juillet 2022, qui est pour une collectivité un emprunt à court terme.
- **Fiscalité :**
 - les bases d'imposition sont inférieures aux moyennes départementales.
 - Les taux sont supérieurs aux moyennes départementales.

Les produits perçus sont de 218 € par habitant, contre 359 € pour la moyenne départementale.

Les dotations sont en hausse suite à l'augmentation de la population soit 214 € par habitant, la moyenne départementale est de 252 € par habitant.

En résumé, la situation financière de la commune est saine.

Un investissement à hauteur de 100 000 € par an est possible sans impacter notre fonds de roulement.

En fonctionnement, il convient de maîtriser les dépenses, ce qui dans le contexte actuel, risque d'être complexe (carburant, électricité, gaz...). Une sensibilisation et une communication sont déjà engagées auprès du personnel et des enseignantes qui utilisent les bâtiments communaux sur les économies d'énergie.

Les charges de personnel vont connaître une forte baisse pour 2024.

La fiscalité, nous sommes en dessous de la moyenne départementale même si les taux sont supérieurs, cela est due aux bases locatives qui n'ont pas été réévaluées depuis de nombreuses années.

Les dotations devraient restées stables, notre population restant constante.

« BOIS COMMUNAL »

Dans sa délibération de Conseil Municipal du 10 septembre 2021, il a été décidé la vente aux administrés de la Commune destinés à tous, des arbres ou les bois sont morts et afin que le profit de cette vente serve à acquérir de nouveaux arbres sur le territoire communal.



Vous trouverez ci-dessous les conditions d'inscriptions et d'obtentions :

RÈGLEMENT

- Prix : 5 € le stère (Maximum 5 stères par acheteur),
- Inscription et Règlement en Mairie (**Avant début des travaux**)
 - ✚ Paiement par chèque (à l'ordre de la SGC Baie de Somme) ou espèces
 - ✚ Attestation d'assurance « Responsabilité civile Chef de Famille » à fournir lors de l'inscription en Mairie
- Convocation des inscrits et tirage au sort pour attribution des lots.
- Matérialisation du bois à couper par l'Agent Communal,
- L'acheteur coupera et ramassera le bois avec son propre matériel :
 - Les branchages devront être regroupés pour faciliter le ramassage par les Agents Communaux
- Le stockage est interdit le long des voies et des chemins communaux.
- Les voies et chemins communaux devront être respectés :
 - Véhicules lourds à proscrire
- La coupe et le ramassage se feront sur les mois de décembre jusqu'au 15 mars,
- L'acheteur s'engage à ne pas revendre le bois,
- La Municipalité se réserve le droit de procéder à toute vérification.

« COLIS DES AÎNÉS »

Comme chaque fin d'année, à l'approche des fêtes, ce sont 150 colis de Noël qui ont été offerts et distribués par la Municipalité aux plus de 65 ans... Un accueil chaleureux, toujours apprécié lors du passage de nos Élus...



Collecte « TRI SELECTIF » (Sacs jaunes)
Chaque MARDI MATIN – SEMAINE PAIRE

🚧 10 janvier
 🚧 24 janvier
 🚧 7 février
 🚧 21 février
 🚧 7 mars
 🚧 21 mars
 🚧 4 avril
 🚧 18 avril
 🚧 2 mai

🚧 16 mai
 🚧 30 mai
 🚧 13 juin
 🚧 27 juin
 🚧 11 juillet
 🚧 25 juillet
 🚧 8 août
 🚧 22 août
 🚧 5 septembre

🚧 19 septembre
 🚧 3 octobre
 🚧 17 octobre
 🚧 31 octobre
 🚧 14 novembre
 🚧 28 novembre
 🚧 12 décembre
 🚧 26 décembre



- ❖ 12/03/2022 : Repas des Aînés
- ❖ 19/03/2023 : Opération Hauts de France Propre – 9h devant le Camping organisée par l'Association de Pêche
- ❖ 10/04/2023 : Chasse à l'œuf organisée par « Bouvaincourt en Fête »
- ❖ 07/05/2023 : Brocante organisée par « Bouvaincourt en Fête »
- ❖ 08/05/2023 : Commémoration 8 mai 1945 – Monument aux Morts
- ❖ 04/06/2023 : Fête de la Pêche : organisé par l'Association de Pêche
- ❖ 25/06/2023 : Fête Locale – Festivités de fin d'année Ecole des Etangs
- ❖ 13/07/2023 : Bal du 13 juillet – Feu d'artifice
- ❖ 14/07/2023 : Commémoration Fête Nationale – Monument aux Morts
- ❖ 15/10/2023 : Octobre Rose au profit de la lutte contre le cancer du sein – organisé par « Bouvaincourt en Fête » en partenariat avec « l'Association « Bout de Chemin »
- ❖ 11/11/2023 : Commémoration de l'armistice – Monument aux Morts

Sous réserves de toutes modifications au cours de l'année

VIVRE ENSEMBLE...

Jets de petits déchets (mégots, détritrus, ...)

« Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelques natures que ce soit sur la voie publique » est puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 4^{ème} classe, soit 750 € (art. R634-2 du code pénal)

Décharge sauvage ... A plusieurs reprises les Élus, ont constatés des dépôts d'ordures aux abords des containers.

Pour répondre à cette difficulté qui représente un volume de 21kg/an et par habitant, des sanctions sont prévues à la fois par le code pénal (contraventions allant de la 2^{ème} à la 5^{ème} classe) et par le code de l'environnement. C'est aussi pour cette raison que notre Commune aura recours à la vidéo protection.

Nos Amis les Chiens...



La présence de déjections canines sur la voie publique nuit fortement à l'hygiène et à la salubrité publique.

Le montant de l'amende est de 35 €, montant qui peut être majoré jusqu'à 750 €.

Tenir son chien en laisse... Un chien doit toujours être tenu en laisse par une personne majeure lorsqu'il est sur la voie publique. Le fait de laisser divaguer un chien, qui plus est si celui-ci est susceptible d'être dangereux, est puni d'une amende prévue par une contravention de 2^{ème} classe, soit 150 € maximum. (art. R622-2 du code pénal).

Nuisance sonore domestiques...

Aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, et ce que ce soit dans lieu public ou privé.

Cela concerne la musique, les éclats de voix, les travaux, des aboiements intempestifs, des bruits d'appareils thermiques ou électriques.

Un tapage est considéré comme nocturne dès lors qu'il a lieu entre 22h et 7h. Il sera considéré comme diurne entre 7h et 22h. A noter que les dimanches, les travaux lourds sont interdits, seuls les travaux dit « légers » sont autorisés de 10h à 12h.





Brûlage des végétaux...

Le brûlage des déchets végétaux est réglementé par le préfet au niveau départemental dans le cadre du règlement sanitaire. L'article 84 du règlement sanitaire interdit le brûlage des végétaux à l'air libre. Brûler des déchets verts peut engendrer des substances toxiques pour l'être Humain et l'environnement. Ceci est considéré comme un trouble du voisinage (odeurs et fumées) et catégoriser dans les risques d'incendie.

Entretien des trottoirs et des caniveaux...

Le Conseil d'Etat a reconnu au Maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques de balayer les trottoirs et les caniveaux situés devant leur habitation, y compris le déneigement.

Planning du Balayage

Pour 2023, la société chargée du balayage des caniveaux sur la RD1015 interviendra aux dates suivantes :

- | | | |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| ✚ Mercredi 08 mars | ✚ Mardi 13 juin | ✚ Mercredi 13 sept. |
| ✚ Mercredi 05 avril | ✚ Mercredi 12 juillet | ✚ Mercredi 11 octobre |
| ✚ Mercredi 10 mai | ✚ Mercredi 09 août | |



Merci de bien vouloir faciliter le passage de la balayeuse en ne stationnant pas sur le D1015 les jours énumérés.

Pour toute informations supplémentaires

Ministère de l'Intérieur et de la gendarmerie

<https://www.interieur.gouv.fr/>

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-collectivites/lutte-contre-les-incivilités>

L'Association des Maires de France

<https://www.amf.asso.fr/>

L'Association des Maires Ruraux de France

<https://www.amrf.fr/>

**L'Actualité de l'Association des Maires de France
Département de la Somme**

<https://www.maires80.org/>

Bouvaincourt... inspiré par les peintres...

Le 12 juin 2022, notre Commune s'est vue le théâtre d'une « journée peinture » par l'Académie Argentolienne de Peinture venue tout droit d'Argenteuil.

11 peintres aquarellistes, pastellistes, et autres s'inspirent de notre beau village pour leurs esquisses et leurs toiles...



Bouvaincourt en images... nos Commémorations...



La Fête Locale 2022 en images



Dimanche 20 mars c'était Opération « Hauts de France Propres » !

Organisée par l'Association de Pêche de Bouvaincourt sur Bresle, accompagné des chasseurs, des Jeunes Sapeurs-Pompier, de bénévoles ainsi que le concours des Élus, une grande opération de nettoyage de la commune s'est déroulée....

Encore trop de déchets ramassés

Nous constatons une diminution par rapport aux années précédentes mais c'est toujours trop... il suffira de regarder les photos pour s'en rendre compte... préservons notre environnement !



Nos Associations...

« Bouvaincourt en Fête »

Le « comité des fêtes » sous la Présidence d'Alexandra RUYSSCHAERT, de Harry HECKMANN, Trésorier et Claudy GOURLIN, Secrétaire, fonctionne en totale collaboration avec l'Ensemble des Conseillers Municipaux.

L'ensemble des Adhérents vous adresse leurs meilleurs vœux pour cette année 2023 et surtout une bonne santé ainsi qu'à vos proches.

Diverses Manifestations se sont déroulées dans la Commune auxquelles ont participé l'Association.

C'était le cas « d'Octobre Rose » où chaque année et en partenariat avec l'Association « Bout de Chemin », les bénévoles se réunissent pour une marche autour de nos étangs destinée à récolter des fonds pour la recherche contre le cancer.

En 2022, c'est un chèque de 335.00 € qui a été remis au Centre Henri-Becquerel de Rouen.

Pour cette année, plusieurs manifestations sont au rendez-vous, nous vous invitons à consulter la rubrique « Agenda » pour retrouver nos dates...

Vous êtes bénévoles et intéressés pour vous investir auprès du comité des Fêtes, n'hésitez pas à contacter Alexandra RUYSSCHAERT au 06.12.48.76.79.

Club de Gymnastique Féminine

Le club de gymnastique se réunit tous les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 dans la salle des sports (Dans la salle des fêtes en période hivernale).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, les deux premières séances sont gratuites.

Marie-José VATTIER, Présidente.

Contacts :

Marie-José VATTIER : 03 22 30 52 13 ou 06 47 51 27 62

Denise DERAMBURE : 03 22 26 72 71 ou 06 71 83 75 61

Chantal LEFEVRE : 03 22 30 95 14 ou 06 89 35 56 63



Tennis de Table



Chaque mardi soir à partir de 18h30, le club de tennis de table vous accueille pour 2 h d'entraînement, ou jeu libre, au gymnase de Bouvaincourt sur Bresle.

Le club de Bouvaincourt n'est pas inscrit en compétition.

Un seul maître mot « la bonne humeur » et c'est ce qui règne au sein de ces séances d'entraînement.

10 tables sont mises à disposition, les balles sont fournies et des raquettes peuvent vous être prêtées.

N'hésitez pas à venir à notre rencontre. Les premières séances, permettant de découvrir notre fonctionnement, vous sont offertes.

A bientôt.

Gilles VATTIER, Président du tennis de table

Contact : 03 22 30 52 13 ou 06 85 59 65 15

« Pétanque Club de Bouvaincourt sur Bresle »

Notre Club est affilié à la Fédération Française de Pétanque et de jeu provençal de la Somme.

Nos adhérents, au nombre de 50 fin 2022 ont la licence de « Pétanque Club de Bouvaincourt sur Bresle », ce logo est sur toutes nos tenues vestimentaires.

Nous sommes heureux d'avoir porté nos couleurs, outre la Somme, l'Oise, l'Aisne et même en Dordogne à Bergerac en 2021 pour le Championnat de France.

Grandes rencontres sur nos terrains de Bouvaincourt :

- Championnat de somme vétérans avec 50 triplettes et 180 convives au repas
- Championnat des clubs vétérans
- Championnat régional féminines
- 2 concours fédéraux
- 2 grands concours ouvert à tous les 14 juillet et 15 août avec respectivement 85 et 50 doublettes
- Les mardis après-midi de juillet et Août.
- Notre rencontre amicale avec le club voisin d'Incheville toujours accompagné d'un repas champêtre le midi.
- Notre challenge d'hiver qui s'est déroulé tous les samedis après-midi d'octobre 2022 à février 2023.



Président : Marc Hédouin
Vice-Président : Pierre Delépine
Secrétaire : Christine Delépine
Trésorière : Pascale Conseil

Pour toutes questions ou pour rejoindre le Club :

*Pétanque Club de
Bouvaincourt sur Bresle*



☎ : Président : 06.08.43.52.40

« A.A.P.M.A - Association de Pêche de Bouvaincourt »

Notre société compte aujourd'hui environ 300 adhérents.

60 hectares de plan d'eau et 2,5 km de berges en rivière vous donne accès à différents modes de pêche : carnassiers, blancs, salmonidés et carpes

Un bel environnement pour le loisir pêche mais aussi pour la promenade.

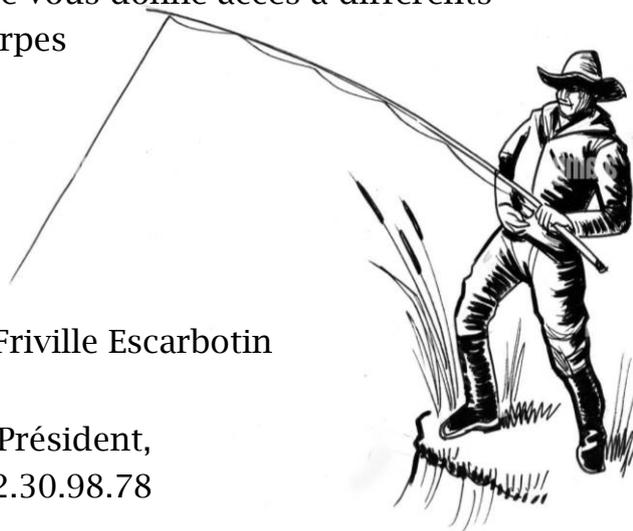
Une faune et flore encore fragiles :

respectons et préservons-les !

Vente de cartes de pêche :

- Dépositaire : Au bon Accueil chez Sylvie, bar tabac à Friville Escarbotin
- Mme DOUAY Françoise : tél. 06.23.80.58.29.

Pour tous renseignements contacter Jean HENOCQUE, Président,
au 03.22.30.98.78



L'US Normande 76 a été créé en 2016 et regroupe aujourd'hui les communes de St Pierre en Val, St Remy Boscrocourt, Baromesnil, Bouvaincourt sur Bresle et Le Mesnil Réaume.

Les principaux objectifs sont de maintenir et d'amplifier la pratique du football dans nos communes rurales, de participer à l'éducation des jeunes, de maintenir un tissu social et associatif et de garantir l'utilisation des équipements sportifs mis à disposition par les municipalités.

Notre club comprend actuellement 2 équipes sénior masculines (1ère et 3e division de district), 1 équipe sénior féminine, les catégories jeunes U7, U9, U11, U13, U15 mixtes ainsi qu'une équipe U18 masculine, ce qui représente en tout 182 licenciés (joueurs, éducateurs et dirigeants).

Notre objectif est d'offrir aux adhérents un accueil chaleureux et convivial dans un cadre familial mais néanmoins ambitieux.

Depuis le début de cette saison, tous les jeunes ainsi que les seniors féminines jouent sous la bannière d'un groupement formé par l'US Normande, le RC Etalondes et l'AS Tréport et nommé Jeunesse Sportive des Falaises.



Nous souhaitons jouer un rôle social et fédérateur dans nos villages et promouvoir ainsi le football local dans un esprit sportif aux valeurs éducatives affirmées, et la mise en place de ce groupement nous a paru nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Le club se développe constamment depuis sa création malgré des ressources financières très limitées grâce à ses dirigeants et éducateurs bénévoles, mais extrêmement actifs et motivés.

L'USN76 organise chaque année, un tournoi jeunes en salle (regroupant plusieurs centaines de personnes sur un weekend) à Bouvaincourt sur Bresle, des stages de 3 jours pendant

les vacances scolaires à destination des jeunes de 4 à 16 ans totalement gratuits et ouverts à toutes et tous (le repas du midi et le goûter sont offerts par le club), un tournoi de sixte (adulte) en juillet, ainsi que différentes autres manifestations, telles qu'une soirée dansante en fin de saison, une marche dinatoire en mai, un loto de Noël, une vente de calendrier en fin d'année et un tournoi en extérieur à destination des jeunes de 6 à 12 ans.

Nous accueillons avec plaisir toutes les filles et les garçons à partir de 3 ans, mais également les joueuses et joueurs seniors à la recherche d'un club structuré, avec une excellente ambiance, des valeurs éducatives et de l'ambition sportive.

Les éducateurs bénévoles sont également les bienvenus, que ce soit pour être responsable d'une équipe de jeunes ou pour être adjoint ou dirigeant.

Notre équipe féminine a fini championne de sa catégorie à la mi saison (fin 2022), et recrute activement des joueuses (débutantes ou confirmées) qui souhaiteraient renforcer l'effectif et contribuer à la progression du football féminin dans notre secteur.

Si vous voulez plus de renseignements, notamment sur les horaires et lieux des séances d'entraînements, n'hésitez pas à contacter :

Brice REMY au 07 69 18 39 25 ou Harry Heckmann au 06 08 04 54 91.

Devenir Jeunes Sapeurs- Pompiers de la Somme

L'Association agréée formant les **Jeunes Sapeurs-Pompiers** est destinée à regrouper des jeunes filles et garçons en vue de développer leur esprit de



solidarité, de leur proposer toutes activités concourant à leur épanouissement et de les initier aux techniques propres aux Sapeurs-Pompiers afin de susciter des vocations.

Modalités :

- Être âgé de 13 à 15 ans.
- Fournir un certificat médical d'aptitude physique,
- Fournir un certificat de vaccination antitétanique,
- Fournir une autorisation parentale ou des personnes investies de l'autorité parentale

Renseignements et inscriptions :

Ecole des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Bouvaincourt sur Bresle

Centre de Secours
43 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
Lieutenant Laurent HENOCQUE :
☎ : 06-19-15-59-13



En juin 2022 nous avons laissé partir avec regret Madame MULLIER pour accueillir avec plaisir Madame FAUQUEMBERGUE en septembre.

Le 17 décembre, les élèves ont pu proposer un magnifique spectacle grâce à leurs talents d'artiste circassien, de danseur et de chanteur. Ils méritent toutes nos félicitations pour cette belle prestation !

Courant janvier, les élèves des classes de maternelle et GS/CP/CE1 se sont transformés en pâtissier pour fabriquer des galettes qu'ils ont déguster avec les CE2/CM1/CM2.

Le carnaval aura lieu le vendredi 3 mars. La compagnie La farandole proposera un bal aux élèves qui auront le plaisir de manger des crêpes dont ils auront préparé la pâte le matin même.

Nous remercions par avance les parents qui les feront le midi.

Diverses sorties pédagogiques vont jaloner cette année : le cirque Gruss à Amiens, Nausicaà pour les maternelles mais également d'autres à déterminer.

Les élèves de la GS au CM2 développent leurs compétences en informatique lors d'un atelier hebdomadaire encadré par Mme Houlé. Les tablettes leur offrent également l'occasion de se familiariser avec les nouvelles technologies dès la petite section, avec des logiciels éducatifs et avec une utilisation très restreinte des écrans.

Tous fréquentent la BCD avec joie dès la maternelle une fois par semaine.

Toutes les classes sont sur l'E.N.T. Chaque élève a donc une adresse qui lui permet de communiquer avec son enseignante ou ses camarades de classe. En maternelle des cahiers multimédias permettent aux parents d'avoir accès à des photos de leurs enfants prises lors des activités scolaires. L'élémentaire en bénéficie également ce qui permet d'enrichir les contenus pédagogiques et d'avoir les leçons en ligne.

Inscription le 9 mars

De 9h00 à 18h00

 : ce.0801359t@ac-amiens.fr

 : 03.22.30.46.69

RAPPEL : POUR LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS, L'ARRÊT MINUTE N'EST PAS AUTORISÉ DEVANT LES BARRIÈRES SCOLAIRES

CANTINE SCOLAIRE

Prix du ticket : 3.80 €. Les tickets sont en vente au secrétariat de mairie (paiement par chèque ou espèces uniquement)

Si votre enfant est malade le jour même du repas à la cantine, il est possible d'annuler son repas le matin même en prévenant l'école avant 9h15. Dans le cas contraire le repas sera facturé

Les repas sont concoctés par la société « Elior » !
De bons petits plats pour nos enfants !



GARDERIE SCOLAIRE



Pas besoin de ticket, ce service est offert par la municipalité !

Les places disponibles sont prioritairement allouées aux enfants dont les deux parents travaillent (ou un seul dans le cas de familles monoparentales)

Vous avez la possibilité d'effectuer les inscriptions en utilisant les fiches d'inscription téléchargeables sur notre site internet communal ou en sollicitant le personnel de la garderie.

Heure d'ouverture : 7h00

Heure de Fermeture : 18h30

*(Mise en place à compter
Du Lundi 27 février 2023)*

Inscriptions obligatoires en utilisant le formulaire
téléchargeable sur le site :
www.bouvaincourt-sur-bresle.fr

Contacter nos Associations...

BOUVAINCOURT EN FÊTE :

Madame Alexandra RUYSSCHAERT
12 résidence Champ Poitou – 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ 06.12.48.76.79

TENNIS DE TABLE :

Monsieur Gilles VATTIER
2 rue Saint Hilaire - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-52-13



GYMNASTIQUE :

Madame Marie-José VATTIER
2 rue Saint Hilaire - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-52-13

ACPG- CATM :

Monsieur Claude BARDOUX
18 rue de l'Isle - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE



LA PÊCHE :

Monsieur Jean HENOCQUE
10 rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-98-78

LA CHASSE :

Monsieur Jacques BULTEL
13 place du Soleil Levant - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 03-22-30-83-28



L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS :

Madame Christelle ANDREONI
160 rue d'Hocquélus - 80210 AIGNEVILLE - ☎ : 06-11-19-50-15

CENTRE DE SECOURS – ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS :

Lieutenant Laurent HENOCQUE
43 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
☎ : 06-19-15-59-13



SKI CLUB DE PICARDIE :

Monsieur Xavier BATTEUX
5 résidence Véronique - 80680 SAINT FUSCIEN - ☎ : 03-22-09-91-11



Football « USN76 » :

Président : Benoit ALIX - ☎ 06.87.95.31.48
Brice REMY au ☎ 07 69 18 39 25.

Pétanque Club de Bouvaincourt sur Bresle

Marc HEDOUIN : ☎ : Président : 06.08.43.52.40





INFORMATIONS

*Communauté de Communes des Villes Sœurs
12 Avenue Jacques Anquetil
76260 EU*

Le Point Justice est un service de la Maison des Services Publics porté par la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Il a pour vocation **d'informer** et **d'aider** les habitants du territoire dans leurs démarches administratives et juridiques, en matière de :

- ✓ Consommation
- ✓ Séparation
- ✓ Logement
- ✓ Famille
- ✓ Travail
- ✓ Litige
- ✓ Médiation



Vous pouvez ainsi bénéficier d'un accueil personnalisé et confidentiel, d'information juridique de premier niveau, d'une aide à la compréhension des documents, de conseils gratuits et au besoin d'une orientation vers d'autres structures.

Avocats

4^e lundi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

2^e jeudi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous

Huissier de Justice - Notaires

Rendez-vous sur demande

Conciliateur de Justice

2^e lundi et 4^e mardi du mois de 9h à midi sur rendez-vous

A chaque situation individuelle, des réponses adaptées...

Vous avez besoin :

- D'une demande d'aide (allocations logement, RSA, ...)
- De déclarer vos revenus
- De rechercher un emploi
- De préparer votre retraite
- De faire face à un litige ou un conflit
- De faire la demande de documents (carte grise, permis, ...)

Un Agent de la Communauté de Communes peut :

- Vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions,
- Vous aider dans les démarches en ligne (internet, demande de documents en ligne, ...)
- Résoudre vos situations complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo,
- Vous accompagner dans l'utilisation d'outils informatiques (créer une adresse mail, impression ou numérisation de documents nécessaires à l'élaboration de vos dossiers administratifs...)



Pour prendre rendez-vous :



02.27.28.05.91



mSP@villes-soeurs.fr

www.villes-soeurs.fr



MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES ET DE L'INSERTION (MDSI)

1 bis rue Frédéric Chopin – 80130 Friville-Escarbotin

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Accessible avec ou sans rendez-vous. contact@somme.fr



Accueil du Département de la Somme

43 rue de la République CS 32615 - 80026 Amiens cedex 1

Tél : 03 22 71 80 80

VOTRE MAIRIE



114 rue de la République
80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE
03 22 30 86 87
secretariat@bouvaincourt-sur-bresle.fr
<https://www.bouvaincourt-sur-bresle.fr>

Suivez votre commune sur



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 12h00 - *Fermé l'après-midi*
Jeudi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vendredi : 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



Lundi / Mardi : de 15h00 à 18h15
Mercredi : de 09h00 à 11h45
Jeudi : de 15h00 à 18h15
Vendredi : de 14h30 à 18h15
Samedi : de 09h00 à 11h45

Pour toute personne ne possédant pas d'ordinateur, votre Mairie met à votre disposition :

- Un ordinateur portable,
- Une connexion internet
- L'impression et la numérisation de vos documents

Pour bénéficier de ce service, veuillez prendre rendez-vous au secrétariat

